

Ville de Saint-Loubès
(Gironde)

**Séance du Conseil Municipal
du lundi 20 décembre 2010, 18h00**

COMPTE RENDU

NOMBRE DE MEMBRES :

DATE DE LA CONVOCATION : 13/12/2010

DATE D’AFFICHAGE : 13/12/2010

Afférents au Conseil Municipal :29

En exercice :29

L'an deux mil dix et le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean Michel BELMONTE Brigitte BERTHELIER Jean Michel BONNAMY Monique BONNEAU CASTET Jean-François BOVA Marie DURAND Agnès DUVERNE Bernard GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GUILLAUD Françoise	LAMBERT Sylvie LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis QUILICO Chantal REY Gérard RODRIGUEZ André ROUX Serge RUBIO Marie Christine RUNDSTADLER Marianna SEVERIN Marie France STURNY Lilian
Absents qui avaient donné pouvoir	TERRIEN Alain à BONNEAU CASTET Jean-François	
Excusés	HAUTEFAYE Colette KNIBBS Paula TEYNAT Marie	
Secrétaire de séance	RODRIGUEZ André	

§§§

Le procès-verbal du précédent conseil est examiné. Une fois les remarques modificatives faites, il est précédé au vote.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal puis aborde l'ordre du jour.

I – URBANISME

D2010-12-01 ENQUETE PUBLIQUE GRAVIERE

Le Préfet de la Gironde a prescrit par arrêté une enquête publique du 25/10/2010 au 29/11/2010 en mairie sur demande de Monsieur le Président de la société LN MAURICE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers au lieu dit Canteloup.

Le dossier, comprenant une étude d'impact, a été déposé pendant un mois à la mairie de SAINT LOUBES. Les intéressés ont pu prendre connaissance du document, et le cas échéant consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par voie postale en mairie à l'attention de Monsieur Désiré ESTAY commissaire enquêteur. Celui-ci ayant clos le dossier d'enquête, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à l'enquête publique de la gravière est adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions : 2 (MAUGET, Agnès DURAND).

D2010-12-02 ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le commissaire enquêteur informe que l'enquête publique concernant une partie du Chemin rural du Sautereau comprise entre les parcelles B 252 et B 26 et le Chemin rural de Conge comprise entre les parcelles F 499-509-1238 et 1236 est close.

Il émet un avis favorable pour la partie concernant le chemin de Conge.

Il ne donne pas son agrément pour le chemin de Sautereau, en raison de l'opposition d'un des riverains du chemin.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à l'enquête publique des chemins communaux est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-03 DEPASSEMENT DE COS (RETRAIT)

Le conseil municipal avait délibéré en faveur du dépassement de COS dans les zones de mixité sociale (délibération du 26 octobre 2010) afin de favoriser les constructions remplissant des critères énergétiques.

Les services de la préfecture nous font remarquer que la procédure concernant cette délibération devait être conforme à l'alinéa 2 de l'article L128-2 du code de l'urbanisme soit :

« le projet de délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale prévu au 1er alinéa est mis à disposition du public afin de recueillir ces observations, pendant une durée d'un mois »

Il convient donc de procéder au retrait de cette délibération.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au dépassement du COS (retrait) est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-04 DEPASSEMENT DE COS

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la mise en chantier de bâtiments économes en énergie lorsque ceux-ci remplissent des critères de haute performance énergétique ou comportent des équipements de production d'énergie renouvelable est encouragée par la mise en œuvre de divers dispositifs.

Parmi ces dispositifs figure le dépassement de coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 20 % pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable.

Cette disposition ne concerne que le dépassement du COS ; les autres prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (hauteur, emprise au sol, espaces verts...) restent applicables.

Aussi, l'arrêté du 3 mai 2007 précise :

- les critères à respecter afin de pouvoir bénéficier du dépassement de COS
- les critères de performance et les équipements pris en compte
- les pièces à fournir à l'appui du dossier de permis de construire afin de justifier du respect des critères de performance énergétique.

Une telle bonification peut être intéressante à mettre en œuvre sur certains secteurs de la commune, et ne particulier dans les emplacements réservés pour la construction de logements sociaux.

Il est proposé d'instituer sur les secteurs de la commune suivants :

- zone 1 : terrains en mixité sociale rue d'Artigues Barbant (L.01)
- zone 2 : terrains en mixité sociale rue du 19 mars 1962 (L.04)
- zone 3 : terrains en mixité sociale le long de la RD 242 (L.05)

Le projet de délibération du conseil municipal, comme prévu par le 1er alinéa de l'article L128-2 du code de l'urbanisme sera mis à disposition du public afin de recueillir ces observations, pendant une durée d'un mois .

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au dépassement du COS est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-05 CESSION PARCELLE GYMNASSE COLLEGE

Le Département souhaite régulariser l'acquisition gratuite auprès de la commune du terrain E 1656 pour partie où a été construit le gymnase affecté au collège Max Linder (voir plan Annexe 1).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la cession de parcelles pour le gymnase du collège est adoptée à l'unanimité.

II – FINANCES

D2010-12-06 DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET COMMUNAL

A la suite du vote du budget 2010, diverses décisions modificatives d'augmentation et de diminution de crédits s'avèrent nécessaires telles que détaillées dans le tableau ci-après :

Fonctionnement				
article	intitulé	objet	dépenses	recettes
60632	Fournitures petit équipement	Ajustement (transfert en investissement)	-18 346,95	
61558	Autres biens mobiliers	Virement en 23 (achat ordi)	-642,25	
23	Virement à investissement		74196,95	
722	Immo corporelles	Travaux en régie	0,00	73 000,00 €
6419	Remboursement traitement			16 850,00 €
7388	Autres taxes	Taxes sur les terrains devenus constructibles		20 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	Excédent du spanc	11 642,25	
7381	Taxes additionnelles droits de mut.		0,00 €	30 000,00 €
TOTAL			66 850,00	139 850,00 €

INVESTISSEMENT				
article	intitulé	objet	dépenses	recettes
20	Dépenses imprévues		-5 638,49 €	
021-01	Virement de fonctionnement			74 196,95 €
21312-211	Bâtiment scolaires	Opérations d'ordre travaux en régie	3 500,00 €	
21318-020	Bâtiments publics	Opérations d'ordre travaux en régie	7 500,00 €	
2138-020	Autres constructions	Opérations d'ordre travaux en régie	2 000,00 €	
2151-822	Réseaux de voirie	Opérations d'ordre travaux en régie	60 000,00 €	
2151-822	Réseaux de voirie	Révisions de prix marché voirie 2009	36 850,00 €	
21312-15-64	Bâtiments divers	Régularisation (jeux crèche)	-9 200,00 €	
21318-15-020	Bâtiments divers	Chauffage église	2 432,66 €	
21534-11-816	voirie	extension de réseau Loustalot	2 545,83 €	
2183-020	Matériel de bureau	Opérations d'ordres	1 095,21 €	
2183-88-321	Matériel de bureau	Ordi bibliothèque	1 000,00 €	
2184-020	mobilier	Opérations d'ordres	1 790,47 €	
2188-020	Autre matériel	Opérations d'ordres	15 461,27 €	
2188-20-421	Matériel	Lave linge + four ALSH	660,00 €	
2188-20-64	Matériel écoles	Jeux crèches	9 200,00 €	
2313-87-251	Cuisine centrale	Démolition maison Bibonne	18 000,00 €	
TOTAL			147 196,95 €	74 196,95 €
TOTAL GENERAL			** Expression erronée **	214 046,95 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération modificative n° 3 du budget communal est adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (MAUGET, Agnès DURAND).

D2010-12-07 DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET CENTRE CULTUREL

A la suite du vote du budget 2010, diverses décisions modificatives d'augmentation et de diminution de crédits s'avèrent nécessaires telles que détaillées dans le tableau ci-après :

Fonctionnement				
article	intitulé	objet	dépenses	recettes
6042	Achats prestations de services	ajustement	5 000,00	
60612	Énergie	ajustement	15 000,00	
60632	Petit équipements	ajustement	2 000,00	
611	Prestation de services	ajustement	2 000,00	
61522	Bâtiments	Vitres cassées	10 000,00	
6156	Maintenance	ajustement	1 000,00	
6188	Autres frais divers	ajustement	500,00	
6236	Catalogues et imprimés	ajustement	1 500,00	
6354	Droits d'enregistrement	ajustement	3 000,00	
7062	Vente de billets	Surplus vente billetterie		40 000,00 €
TOTAL			40 000,00 €	40 000,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération modificative n° 3 du budget centre culturel est adoptée par 21 voix pour et 5 voix contre (TERRIEN, BONNEAU-CASTET, QUILICO, MAUGET, Agnès DURAND).

D2010-12-08 DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET SPANC

A la suite du vote du budget 2010, diverses décisions modificatives d'augmentation et de diminution de crédits s'avèrent nécessaires telles que détaillées dans le tableau ci-après :

Fonctionnement				
article	intitulé	objet	dépenses	recettes
7062	Redevances	Reversement de l'excédent commune 2006-2008		-11 393,75
778	Autres produits	Reversement de l'excédent commune 2006-2008		11 393,75
TOTAL			0,00	0,00

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est

procédé au vote.

La délibération modificative n° 1 du budget SPANC est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-09 IMPUTATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'affecter en section investissement l'achat de matériel dont la valeur est inférieure à 500 €, tel que cela est détaillé dans le tableau ci-après pour un montant total de 17 992,94 € :

N° Mandat	Services	Ancienne Imput.	Noms fournisseurs	Objet	Nouvelle Imputation	Montant HT	Montant TTC
440	0	60632	MAKESOFT	ECRAN DE BUREAU	2183	101,37	121,24
691	8	60632	MAKESOFT	SWICH	2183	170,45	203,86
900	0	60632	MAKESOFT	ONDULEUR	2183	283,56	339,14
2772	1	60632	BULL	CARTES A PUCE	2183	121,35	145,13
3230	4	60632	MAKESOFT	PHOTOCOPIEUR	2183	239,00	285,84
191	2	60623	BRICO DEPOT	MEUBLE DE CUISINE	2184	127,88	152,95
740	0	60632	BURO +	FAUTEUILLE DE DIRECTION	2184	199,00	238,00
1214	3	60632	IKEA	CHAISES ECOLE	2184	124,37	148,75
2397	3	60632	IKEA	MEUBLE	2184	181,44	217,00
3185	10	60632	PION JEAN JACQUES	ARMOIRE VESTIAIRE	2184	97,50	116,61
3186	10	60632	PION JEAN JACQUES	ARMOIRE VESTIAIRE	2184	292,50	349,83
3359	12	60632	PION JEAN JACQUES	ARMOIRE VESTIAIRE	2184	97,50	116,61
2228	0	60632	BURO +	MATERIEL	2184	376,86	450,72
192	1	60632	GRAND CERF	DIAPOSITIVE	2188	156,36	187,00
284	7	60632	WMD DIFFUSION	EMPORTE PIECE	2188	217,39	260,00
286	10	60632	WURTH	ANTI PINCE DOIGT	2188	460,00	550,16
345	5	60632	MERLIN JOUETS	PICO DALLES GRANDES BALLE	2188	540,03	610,00
557	20	60632	MAKESOFT	APPAREIL PHOTO	2188	162,97	194,91
637	5	60632	MERLIN JOUETS	BALANCE TWISTER	2188	170,57	204,00
690	5	60632	ATHANOR SEME	KIDITEC HOLLYBALL	2188	459,03	549,00
769	12	60632	WURTH	ANTI PINCE DOIGT – CINTREUSE	2188	323,94	387,43
812	8	60632	MERLIN JOUETS	JOUETS	2188	266,72	319,00
899	4	60632	EDITION JACOTOP	MATERIEL PEDAGOGIQUE	2188	209,03	250,00
954	7	60632	ATHANOR SEME	MATERIEL PEDAGOGIQUE	2188	250,00	299,00
1036	8	60632	ATELIER DE OISEAU MA	LIVRE	2188	182,28	218,00
1208	1	60632	BERROUS	JEUX EDUCATIFS	2188	691,39	826,90
1381	12	60632	TPS	PANONCEAU	2188	473,00	565,71
1430	7	60632	AUCHAN	TELEVISION	2188	208,19	200,49
1519	19	60632	INTERCLUB	PANNEAU	2188	143,65	171,80
1579	3	60632	ROBERT	MATERIELS EPS	2188	266,60	318,85
1626	1	60632	ROBERT	JOUETS	2188	398,68	476,82
1695	61	60632	CHOMETTE FAVOR	VAISSELLE	2188	179,68	214,90
1697	8	60632	MEGAPECHE	GLACIERE	2188	100,33	119,99
1744	12	60632	BOULANGER	APPAREIL PHOTO	2188	142,13	169,99
1994	1	60632	ATHANOR SEME	JEUX EDUCATIFS	2188	1367,73	1635,80
1995	7	60632	MERLIN JOUETS	JOUETS	2188	927,63	1109,45
2104	11	60632	WURTH	OUTILLAGE	2188	768,47	560,29
2308	12	60632	JARDILAND	OUTILLAGE	2188	152,05	181,85
2309	12	60632	SIDER	OUTILLAGE	2188	121,57	145,40
2775	62	60632	ECD	POUBELLE	2188	202,43	242,10
2776	11	60632	INTERCLUB	FILET	2188	119,57	143,00
2777	11	60632	INTERCLUB	FILET	2188	234,11	280,00
2778	11	60632	INTERCLUB	FILET	2188	228,68	273,50
2919	5	60632	CELDA PIERRON	DRAPS	2188	257,53	308,00
2920	60	60632	CHOMETTE FAVOR	VAISSELLE	2188	243,52	291,25
2921	12	60632	DESTRIAN	TRONCONNEUSE	2188	250,00	299,00
3032	15	60632	BRICO DEPOT	OUTILLAGE	2188	143,93	172,14
3036	3	60632	ROBERT	JOUETS	2188	351,67	420,60
3107	7	60632	MERLIN JOUETS	MERLIN JOUETS	2188	546,82	654,00
3145	4	60632	NATHAN	JOUETS	2188	513,88	600,93
3184	15	60632	DESTRIAN	SOUFFLEUR FEUILLES	2188	221,57	265,00
3653	21	60632	POURNIN	MATERIEL MUSIQUE	2188	301,84	361,00
					Total	15367,75	17922,94

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative aux imputations de dépenses en fonctionnement est adoptée par 23 voix pour et 3 abstentions (TERRIEN, BONNEAU-CASTET, QUILICO).

D2010-12-10 TARIF SEJOUR SKI

Le séjour ski intercommunal (communes de la CDC + IZON) est organisé par le Service Jeunesse Prévention à LUZ ARDIDEN du 14 au 18 février. Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif du séjour à 100 € (95 € en 2009).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au tarif du séjour ski est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-11 CADEAUX ENFANTS

Dans le cadre des prestations sociales auprès du personnel, chaque année un cadeau d'une valeur maximale de 35 € est fait aux enfants du personnel, sous forme de jouet à choisir dans un catalogue pour les enfants jusqu'à 10 ans, sous forme de chèque Cadhoc entre 10 et 12 ans. Cela concerne une soixantaine d'enfants.

Il est proposé au conseil municipal de porter la valeur maximale à 40€ à partir de 2011.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative aux cadeaux des enfants est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-12 LOCATION SALLE DU PRIEURÉ

La commune a reçu une demande d'un artiste peintre qui souhaite exposer dans la chapelle du Prieuré les 17-18 et 19 décembre. Cette salle n'étant pas habituellement louée, il convient de fixer le prix de la location à 150 €, et de demander un chèque de caution de 200€.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au tarif de location de la salle du Prieuré est adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (MAUGET, Agnès DURAND).

D2010-12-13 REGIE DE RECETTE SPECTACLES

La régie de recette spectacles encaisse les produits de vente des billets pour les spectacles. Nous avons des demandes de plus en plus fréquentes afin de payer avec des chèques « Culture » et « VACANCES ».

Il est proposé d'autoriser le paiement des billets de spectacles avec les chèques « Culture » et « VACANCES ».

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la régie de recette spectacles est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-14 EMPRUNTS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire, il a conclu les deux emprunts qui étaient prévus au budget communal 2010. La proposition du Crédit Agricole a été retenue pour les deux emprunts.

EMPRUNTS 2010

Banque	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	DEXIA	Société Générale
Montant	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
échéances	15	15	15	15
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Date de versement	01/12/10	01/12/10	01/12/10	
Date 1ère échéance	01/04/11	01/04/11	01/04/11	
Taux	3,22	3,15	3,45	3,57
Taux échéance choisie	2,93	2,87	3,06	
Total des intérêts	125 235,54	122 155,75	122 337,80	
TOTAL	625 235,54	622 155,75	622 337,80	
Frais de dossier	350,00	0,00	500,00	500,00
différence	3 429,79	0,00	682,05	

Banque	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	DEXIA	Société Générale
Montant	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
échéances	5	5	5	5
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Date de versement	01/12/10	01/12/10	01/12/10	
Date 1ère échéance	01/03/10	01/03/10	01/03/10	
Taux	2,13	2,08	2,54	2,69
Taux échéance choisie	1,60	1,55	1,89	
Total des intérêts	3 871,12	3 760,59	4 526,12	
TOTAL	83 871,12	83 760,59	84 526,12	
Frais de dossier	80,00	0,00	150,00	500,00
différence	190,53	0,00	915,53	

Cette information est présentée au Conseil municipal et n'est pas suivie d'un vote.

III MARCHES PUBLICS

D2010-12-15 FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES

La commune à lancé une procédure d'appel à concurrence ayant pour objet la fourniture en lot unique de denrées crues et de matières premières nécessaires à la préparation des repas (sauf le pain) servis par les restaurants scolaires, Centres de Loisirs, adultes et portage de repas 3ème age.

Ce marché est passé sous la forme de bons de commande en application à l'article 26 du Code des Marchés Publics.

Le présent marché est passé pour une période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable une fois par reconduction expresse pour la période du 1/01/2012 au 31/12/2012.

Après réunion et avis de la commission Appel d'Offres, il est demandé au conseil municipal de choisir le titulaire du marché.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part à ce vote :

- Monsieur TERRIEN (il dirige une société ayant présenté une offre).
- Madame QUILICO (elle travaille pour une société ayant présenté une offre).

La délibération relative à l'attribution du marché de fourniture de denrées alimentaires à la société Transgourmet (33450 SAINT-LOUBÈS) est adoptée à l'unanimité.

IV – PERSONNEL

D2010-12-16 RECENSEMENT

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Afin de mener à bien ces opérations, il convient de recruter 16 agents recenseurs et de fixer la rémunération brutes de la manière suivante :

- imprimé logement : 1,13€
- imprimé individuel : 1,71 €
- Forfait enquête sur les familles district n°2 : 268 €
- Forfait ½ journée de formation 20 €.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la rémunération des agents recenseurs est adoptée à l'unanimité.

V – DIVERS

D2010-12-17 CONVENTION DIETETICIENNE

La convention de Madame ARRIUDARRE, diététicienne arrive à échéance. Elle réalise les menus servis par le service de restauration communale, et à ce titre, elle peut être amenée à assurer des prestations annexes (réunions d'information, concertation entre les équipes de restauration, animation de stages HACCP, recommandations nutritionnelles.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention avec la diététicienne est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-18 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

La Caisse d'Allocation Familiales de la Gironde et la commune de SAINT LOUBES négocient un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ de deuxième génération) pour la période 2010/2013. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le CEJ à intervenir et dont la signature devrait avoir lieu en 2011.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au Contrat Enfance Jeunesse est adoptée à l'unanimité.

D2010-12-19 SIVOM – RETRAIT DE LA COMMUNE DE POMPIGNAC

La commune de POMPIGNAC a adhéré au SIVOM du secteur de SAINT LOUBES et de la vallée de la Laurence le 6 août 1979. Par délibération du 25 mars 2010 elle a décidé de se retirer du SIVOM et a sollicité une convention de prestation afin de bénéficier jusqu'à la fin du mois d'août 2011 du service exploitation de l'assainissement en contrat d'affermage avec la Lyonnaise des eaux.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le retrait, et sur l'autorisation de bénéficier de la convention de prestation.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au retrait de la commune de Pompignac du SIVOM est adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (MAUGET, Agnès DURAND).

D2010-12-20 SIVOM – TRANSFORMATION EN SIVU

Depuis 1979 le syndicat exerçait plusieurs compétences telles que le « CES », le service d'aides ménagères à domicile et l'assainissement collectif.

Les compétences le service d'aides ménagères à domicile et hydrauliques ont été retirées entre 2004 et fin 2006. Le SIVOM n'a plus qu'une seule compétence, celle de l'assainissement collectif. Il convient donc de demander la transformation du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) en SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et d'adopter de nouveaux statuts (annexe 2)

Le conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification et sur les nouveaux statuts.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est

procédé au vote.

La délibération relative à la transformation du SIVOM en SIVU est adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (MAUGET, Agnès DURAND).

VI – QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.

Une fois le tour de table effectué, la séance est levée à 19H10.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2010-12-01	ENQUÊTE PUBLIQUE GRAVIÈRE
D2010-12-02	ENQUÊTE PUBLIQUE CHEMINS COMMUNAUX
D2010-12-03	DÉPASSEMENT DE COS (RETRAIT)
D2010-12-04	DÉPASSEMENT DE COS
D2010-12-05	CESSION PARCELLE GYMNASSE COLLÈGE
D2010-12-06	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL
D2010-12-07	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°3 BUDGET CENTRE CULTUREL
D2010-12-08	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPANC
D2010-12-09	IMPUTATION DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT
D2010-12-10	TARIF SÉJOUR SKI
D2010-12-11	CADEAUX ENFANTS
D2010-12-12	LOCATION SALLE DU PRIEURÉ
D2010-12-13	RÉGIE RECETTE SPECTACLES
D2010-12-14	EMPRUNTS
D2010-12-15	FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES
D2010-12-16	RECENSEMENT
D2010-12-17	CONVENTION DIÉTÉTICIENNE
D2010-12-18	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
D2010-12-19	SIVOM – RETRAIT DE LA COMMUNE DE POMPIGNAC
D2010-12-20	SIVOM – TRANSFORMATION EN SIVU